

DU 15 DÉCEMBRE 2016

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Présidente du Conseil

Catherine MOISAN (IGEN honoraire)

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Jeanne-Marie BOIVIN (vice-Présidente du Conseil d'administration de l'UPEC) ; Yann BASSAGLIA (vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire).

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les universités partenaires

Jean-Yves ROCHEX (Professeur à l'Université Paris 8).

Représentants des personnels assurant des activités de formation

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maîtresse de conférences, SNESUP-FSU) ; Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) ; Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT) ; Nicolas SCHMITT (Professeur des universités)

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

Lorella BUGÉAT (PEMF) ; Didier DELMOND (PEMF, UNSA Éducation).

Représentants des autres personnels :

Concettina RÉGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Personnalités désignées par les membres du Conseil de l'ESPÉ :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Colette GUILLOPÉ.

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil

Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré), représentée par Martine AMIOT ; Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR), représenté par Laurent NOÉ.

Personnalités désignées par les universités partenaires

André TARDIEU (Maître de conférences à l'université Paris 13), représenté par Colette GUILLOPÉ.

Représentants des personnels assurant des activités de formation

Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU), représenté par Aude DONTENWILLE-GERBAUD.

Représentants des autres personnels :

Claude OGIER (technicien informatique), représenté par Concettina REGNIER.

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil départemental du Val-de-Marne) ; Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régionale d'Ile-de-France) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les membres du Conseil de l'ESPÉ :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commun de FC à l'université Pierre et Marie Curie)

Personnalités désignées par les universités partenaires

Frédéric SALY-GIOCANTI, professeur à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Représentants des usagers

Thibaud TOCQUEVILLE (titulaire, FNEC-FP-FO).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joëlle ADEN, Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Dominique BODIN, Sophie CANAC, Caroline DELMET, Catherine JANIN, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL.

INVITÉS EXCEPTIONNELS : Marie BERROUS, Frédéric GERVAIS, Voradeth SOUTHAVILAY.

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 20 votants, parmi lesquels 6 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil du 29 septembre 2016
2. Mise au vote : budget de l'ESPÉ
3. Mise au vote : parcours Histoire-Géographie de la maquette du second degré général
4. Mise au vote : création d'un jury « balai »
5. Mise au vote : révision de l'article 7 du règlement intérieur
6. Mise au vote : élection de deux membres du COSP
7. Information : résultats des examens et concours 2016
8. Information : point sur la rentrée dans les quatre mentions
9. Information : effectifs 2016-17
10. Information : campagne d'emplois 2017
11. Questions diverses

DEBAT EN SEANCE

La séance est ouverte à 13 heures 40.

Catherine MOISAN remercie les membres du conseil de l'ESPÉ pour leur présence.

POINT N° 1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal du 29 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des présents et représentés (19 au moment du vote).

POINT N° 2 : MISE AU VOTE : BUDGET DE L'ESPÉ

Brigitte MARIN souligne que le budget 2017 accuse une baisse d'environ 600 000 euros par rapport à 2016, passant de 3 438 541 euros à 2 815 928 euros. 100 000 euros correspondent à un report de la répartition d'une dotation de l'UPEC, 250 000 euros à l'intégration de conventions de reversement au budget de projet, 80 000 euros à la prise en charge du patrimoine de l'ESPÉ par l'UPEC. Par ailleurs, 130 000 euros correspondent à une baisse des demandes d'investissements pour 2017, certains de ces investissements ayant été réalisés en 2015 et 2016 pour l'ESPE suite à d'importants travaux.

Les Subventions de l'État devraient atteindre 623 000 euros. Elles correspondent aux droits d'inscriptions des étudiants fonctionnaires stagiaires de M2 et DU. Les Droits d'Inscription Formation Initiale s'appliquent aux M1 et M2 stagiaires non fonctionnaires. Les Prestations Formation Continue augmentent. Les Conventions/vente de produits finis diminuent légèrement. La baisse de la ligne Autres (taxe d'apprentissage, gestion courante...) s'explique par l'annulation de facturations imputées deux fois en raison du passage à la GBCP¹.

Les dépenses les plus importantes correspondent aux Formations (50,3 % du budget). Elles sont suivies par les dépenses liées à l'Immobilier qui regroupent les fluides, l'entretien, l'hygiène-sécurité, les assurances, le gardiennage et la téléphonie notamment. Les dépenses de fonctionnement divers s'élèvent à 14 % et concernent

¹ Gestion Budgétaire et Comptable Publique

la papeterie comme la communication. La Vie étudiante (3,6 %) correspond essentiellement à la restauration. La Recherche (2,9 %) n'intègre pas les budgets des laboratoires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande des précisions sur la composition de la part dédiée aux formations (50,3 % du budget).

Brigitte MARIN précise que la part dédiée aux formations comprend les dépenses de pédagogie (ouvrages, sorties culturelles....) ainsi que les dépenses de rémunérations accessoires (HC et vacations) pour plus de la moitié.

L'ESPÉ s'efforce de contenir l'augmentation des dépenses en masse « personnel », tout en répondant aux besoins de formation. La masse d'investissement et la masse de fonctionnement diminuent pour les raisons mentionnées précédemment.

Dans le total des dépenses obligatoires, les fluides, essentiellement le chauffage et l'électricité, représentent une part importante (696 550 euros des dépenses obligatoires de l'ESPE). Suivent les contrats (230 943 euros), les copieurs (217 363 euros) du fait des nombreux sites de l'ESPÉ, et la restauration (161 348 euros). Le poste de la sécurité (92 261 euros) s'est nécessairement accru. Les espaces verts (47 558 euros) et la téléphonie (45 599 euros) achèvent la hiérarchie des dépenses.

Le document présente ensuite des tableaux synthétiques des recettes et dépenses.

Frédéric GERVAIS rappelle que le budget de l'UPEC, qui sera voté le 16 décembre 2016, doit prendre en compte une augmentation des coûts liés à la sécurité.

La dotation à l'ESPÉ n'est désormais plus versée intégralement au 1er janvier, mais à 80 % à l'occasion du vote du budget initial et à 20 % lors de l'adoption de sa version rectificative.

Une dotation complémentaire de 590 000 euros versée à l'UPEC par le MESR permettra de recourir à des heures complémentaires et à des vacations d'enseignement et administratives. Elle sera répartie parmi les composantes les plus concernées par l'augmentation d'étudiants.

La Direction du patrimoine prévoit d'attribuer environ 90 000 euros aux sites de l'ESPÉ. En complément, un budget est consacré au plan pluriannuel d'accessibilité handicap. L'UPEC a engagé 1,5 million d'euros de travaux, dont 385 000 euros pour Bonneuil-sur-Marne et Torcy.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que l'ESPÉ se trouve déjà en difficulté. 58 postes lui font défaut.

Frédéric GERVAIS fait valoir qu'un budget sincère se doit d'adapter les dépenses aux ressources.

Catherine MOISAN précise que les éléments présentés correspondent au budget de fonctionnement hors emploi fixe de masse salariale. Quand la répartition de la dotation sera-t-elle établie ?

Frédéric GERVAIS explique que sa ventilation interviendra en janvier-février 2017.

Jeanne-Marie BOIVIN ajoute que cette dotation permettra également d'assurer des vacations administratives.

Geneviève GUILPAIN demande si elle pourra servir au remplacement des arrêts-maladie.

Catherine MOISAN le confirme.

Geneviève GUILPAIN observe que la masse salariale des personnels permanents s'élevait pour 2015 à 25 745 990 euros. Quelle sera cette somme en 2016 ?

Marie BERROUS ne dispose pas encore de cette information. Le montant devrait néanmoins être identique.

Catherine MOISAN précise que le rapport financier de l'UPEC sera transmis au MESR fin février 2017, les chiffres sur la masse salariale 2017 seront alors connus.

Frédéric GERVAIS ajoute que les comptes financiers correspondants seront votés le 24 février 2017 par le CA de l'UPEC.

Le budget de l'ESPÉ est adopté à la majorité (20 votants : 17 voix favorables et 3 voix défavorables).

Aude DONTENWILLE-GERBAUD estime inacceptable que la moitié du budget soit dévolue aux vacances.

Catherine MOISAN explique que ce montant correspond aux dépenses de fonctionnement pédagogique, aux vacances et aux heures supplémentaires.

Benjamin MOIGNARD souhaite disposer de la répartition de ces sommes.

Catherine MOISAN répond que, sur 2,8 millions d'euros de budget, 1 million d'euros correspond aux vacances et heures complémentaires. Cette somme doit toutefois être mise en perspective avec les 25 millions d'euros de la masse salariale en 2015.

POINT N° 3 : MISE AU VOTE : PARCOURS HISTOIRE-GEOGRAPHIE DE LA MAQUETTE DU SECOND DEGRE GENERAL

Brigitte MARIN explique que, conformément aux dispositions votées par l'UPEC et l'UPEM en juillet 2015, le déplacement d'heures d'un semestre sur l'autre, en l'occurrence 18 heures, requiert le seul avis du vice-président de la CFVU et de la DEVE.

Yann BASSAGLIA confirme que son avis a été sollicité.

Le parcours histoire-géographie de la maquette du second degré général est approuvé à l'unanimité (20 votants : 20 voix favorables).

POINT N° 4 : MISE AU VOTE : CRÉATION D'UN JURY « BALAI »

Brigitte MARIN explique que ce jury se réunira en novembre-décembre. Il concernera les étudiants ayant validé toutes leurs UE à l'exception du mémoire, mais se trouvant en congé maternité ou en congé maladie de plus de 36 jours. Ce calendrier leur octroiera quelques semaines supplémentaires pour achever leurs travaux. Le COSP était unanimement favorable à cette disposition.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD redoute que certains étudiants sollicitent un arrêt de travail à seule fin d'achever leur mémoire.

Laurent NOÉ estime que ces stratégies restent marginales. Cette disposition permet d'éviter des prolongations d'un an. Au niveau académique, le jury de titularisation se réunit déjà deux fois, début novembre et mi-janvier. Il se prononce parfois pour les étudiants dont le master n'est pas encore validé, en se fondant sur l'avis de la directrice de l'ESPÉ, sous réserve de l'obtention des diplômes requis.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que les étudiants réclament la tenue d'une session en septembre.

Voradeth SOUTHAVILAY souhaite connaître l'effectif des étudiants concernés.

Brigitte MARIN indique qu'une seule étudiante se trouvait dans ce cas, cette année, en histoire-géographie.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande pourquoi cette disposition ne s'applique qu'au mémoire.

Yann BASSAGLIA répond qu'une soutenance s'organise plus simplement qu'une session d'examen.

La création d'un jury « balai » est approuvée à la majorité (19 voix favorables, 1 abstention).

POINT N° 5 : MISE AU VOTE : RÉVISION DE L'ARTICLE 7 DU REGLEMENT INTÉRIEUR

Laurent NOÉ explique que Madame la Rectrice demande le report de l'examen de ce point. Elle souhaite personnellement étudier les conséquences de cette révision.

Catherine MOISAN confirme que la nouvelle rédaction de cet article sera discutée en février.

L'examen de la révision de l'article 7 du règlement intérieur est reporté au prochain conseil de l'ESPÉ.

POINT N° 6 : MISE AU VOTE : ÉLECTION DE DEUX MEMBRES DU COSP

Catherine MOISAN indique que sont candidats Monsieur Bernard REY, professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles, et Monsieur Éric LABBÉ, professeur à l'ESPÉ de Paris, directeur adjoint de l'ESPE de Paris.

Colette GUILLOPÉ souligne que le conseil de l'ESPÉ avait initialement désigné quatre personnalités extérieures : Madame Cécile de HOSSON, Madame Annick CAUTELA, Madame Christine CHAUSSON et Monsieur Claudio CIMELLI. Monsieur Jean-Pierre DELAUBIER a succédé à Monsieur CIMELLI à son départ, et a lui-même été remplacé par une autre personne nommée par le Rectorat. Aucune élection n'est donc intervenue. A présent, Madame CAUTELA et Monsieur DELAUBIER s'en vont. Madame GUILLOPÉ s'étonne de ce procédé.

Brigitte MARIN explique que Monsieur CIMELLI avait été élu alors que Monsieur DELAUBIER avait été désigné par Madame la Rectrice. Lorsque Monsieur DELAUBIER a quitté l'Académie, Madame la Rectrice a nommé Monsieur Philippe ROEDERER pour le remplacer. Le départ de Monsieur CIMELLI et la démission de Madame CAUTELA appellent l'élection de deux membres. Compte tenu de la parité et de la nouvelle composition du COSP, il convient d'élire deux hommes.

Benjamin MOIGNARD regrette que la représentativité et le caractère électif des membres de cette instance ne soient pas plus forts.

Geneviève GUILPAIN déplore que les comptes rendus du COSP soient produits si tardivement et ne soient jamais transmis au Conseil de l'ESPÉ.

Catherine MOISAN demande si un quelconque principe s'oppose à cette information.

Jean-Yves ROCHEX confirme que le conseil de l'ESPÉ de Paris était régulièrement saisi des décisions du COSP.

Catherine MOISAN se dit favorable à cette disposition. Le procès-verbal du COSP fera l'objet d'un point d'information lors d'un prochain conseil.

Jean-Yves ROCHEX demande si la participation de Monsieur LABBÉ au COSP de Paris peut poser problème.

Catherine MOISAN estime que tel n'est pas le cas. Les deux institutions pourront ainsi mieux échanger leurs vues.

Sont élus membres du COSP, Monsieur Éric LABBÉ par 10 voix et Monsieur Bernard REY par 16 voix (20 votants : 14 votes blancs ou nuls).

POINT N° 7 : INFORMATION : RÉSULTATS DES EXAMENS ET CONCOURS 2016

Brigitte MARIN indique que les M1 ont connu un taux de réussite de 67 % de réussite, les M2 de 77,5 % et les DU de 94 %. La mention 2 générale réalise un score de 54,8 % en M1 et de 66,2 % en M2. La mention 2 technologique et professionnelle obtient 44,6 % de succès. La mention 3 CPE atteint 100 % de réussite en DU et 72,7 % en M1. La mention 3 « cadres en éducation » présente un taux de 82,3 % et la mention 4 « parcours 1-ESPÉ » de 55,5 %.

Pour les résultats au concours, le taux de réussite s'élève à 65 % pour la mention 1 (M1+M2 non EFS), à 31,2 % pour la mention 2 (CAPES), à 47,4 % pour la mention 2 (CAPLP+CAPET) et à 30 % pour la mention 3 (CPE).

Geneviève GUILPAIN demande si le pourcentage de M1 redoublants est connu.

Catherine MOISAN reconnaît que ce chiffre serait intéressant à connaître.

Benjamin MOIGNARD jugerait utile d'établir un parallèle avec les résultats nationaux.

Brigitte MARIN précise que le score de l'ESPÉ est supérieur à la moyenne nationale pour les séries générales et technologiques.

Voradeth SOUTHAVILAY souhaite connaître l'évolution de ces résultats par rapport aux précédentes années. Les EFS (étudiants fonctionnaires stagiaires) rencontrent des difficultés liées au suivi de leurs mémoires. Il conviendrait de préciser leur taux de réussite par option.

Jean-Yves ROCHEX fait remarquer qu'il serait intéressant d'identifier la part d'échec due au mémoire.

Laurent NOÉ souligne que les recrutements du premier degré ne font preuve d'aucun « malthusianisme ». Il convient de développer l'attractivité de l'Académie de Créteil, la majeure partie des lauréats étant issus d'autres ESPÉ.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD ajoute que, sur le plan social, la masterisation n'a pas favorisé l'académie de Créteil et la Seine-Saint-Denis. Le problème ne se réduit pas à une question d'attractivité.

Geneviève GUILPAIN suggère que la question des licenciements postérieurs à la titularisation soit évoquée lors d'un prochain conseil.

Catherine MOISAN retient de ces échanges le besoin de préciser les statistiques. Il convient d'établir des comparaisons, dans le temps, avec les concours nationaux et entre académies. La question des causes d'échec et du devenir des lauréats doit également être examinée. L'ensemble de ces données permettra de s'interroger sur le devenir d'une académie exposée à diverses difficultés.

POINT N° 8 : INFORMATION : POINT SUR LA RENTRÉE DANS LES QUATRE MENTIONS

Pour la mention 1, **Brigitte MARIN** précise que, par rapport à 2015, l'ESPÉ a accueilli environ 100 EFS supplémentaires. Ceux-ci sont plus nombreux en Seine-Saint-Denis, alors que les effectifs sont en baisse en Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne. Pour gérer cette situation, 165 EFS affectés dans des écoles de Seine-Saint-Denis suivent leur formation en Seine-et-Marne.

Pour la mention 2, dans le second degré général, les effectifs sont constants. Les réussites au concours sont satisfaisantes au plan national.

Pour les huit parcours de la mention 2 technologique et professionnelle, la qualité du recrutement est meilleure, notamment pour le CAPET SII (sciences industrielles de l'ingénieur) et le CAPLP STI (sciences et techniques industrielles). Un parcours CAPLP biotechnologies a ouvert avec dix étudiants. Les effectifs en M1 sont stables et correspondent aux prévisions.

L'ESPÉ connaît des difficultés logistiques récurrentes, dues notamment à des congés ne donnant pas lieu à remplacements.

En mention 3, les résultats sont satisfaisants. La mention 4 regroupe quatre parcours dont un seul est porté par l'ESPÉ. Deux autres relèvent de l'UFR SESS-STAPS de l'UPEC et un autre de Paris 8. Il convient de développer fortement cette mention, notamment en lien avec le Rectorat, pour assurer une formation continue plus substantielle et proposer aux étudiants des voies de formation alternatives.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que les rémunérations proposées conduisent les fonctionnaires concernés à ne pas se maintenir en poste.

Jeanne-Marie BOIVIN souligne que ce turn-over existe dans toutes les composantes. Il résulte essentiellement de la loi SAUVADET. Les moyens accordés en 2017 permettront d'assurer un remplacement plus rapide et plus qualitatif. La masse salariale de l'université ne permet pas d'agir autrement.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD juge néanmoins qu'un problème d'attractivité se pose. Le recours à des heures complémentaires constitue une impasse.

Jeanne-Marie BOIVIN répond que l'UPEC n'est pas nécessairement moins attractive que Paris.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD ajoute que le problème consiste à confier des missions de catégorie A à des collègues de catégorie B voire C. Ce décalage engendre une souffrance importante et provoque des départs.

Jeanne-Marie BOIVIN répond que cette situation est globale. Ces dernières années, l'enseignement supérieur a choisi de titulariser massivement. Il est impossible de mener cette action et d'assurer parallèlement un système de prime plus attractif.

Catherine MOISAN observe que la problématique des agents de catégorie B assumant des missions de catégorie A concerne toute la fonction publique. Le cas de la catégorie C est distinct.

Jeanne-Marie BOIVIN confirme que la DRH publie des postes et ne parvient pas à recruter.

Geneviève GUILPAIN demande si la publicité de ces postes est suffisamment assurée.

Catherine MOISAN s'interroge sur ce désintérêt. La fonction publique garantit une sécurité de l'emploi qui devrait attirer les candidatures.

Concettina REGNIER observe que la sécurité de l'emploi ne vaut que pour les titulaires. Les postes de catégorie C sont variés. Ils concernent les ressources humaines, la gestion financière, la logistique, etc. Il convient d'être attentif à la problématique de la formation et du ciblage des professions.

Jeanne-Marie BOIVIN souligne que le bilan social de l'UPEC est remarquable. Il illustre la diversité des parcours professionnels possibles.

Concettina REGNIER confirme que l'université a accompli un effort considérable dans le cadre de la loi SAUVADET. Il importe de communiquer davantage sur les perspectives d'évolution.

Jeanne-Marie BOIVIN note que cette politique d'accompagnement constitue également l'une des causes du turn-over.

POINT N° 9 : INFORMATION : EFFECTIFS 2016-17

Brigitte MARIN rappelle que les effectifs du premier degré, qui ont triplé entre 2012 et 2015, sont à présent stables. L'amélioration des procédures d'inscription a néanmoins permis d'enregistrer au 20 septembre 2016, 2 000 inscrits de plus qu'en 2015, jour pour jour.

Yann BASSAGLIA confirme cette amélioration qu'il convient de poursuivre.

POINT N° 10 : INFORMATION : CAMPAGNE D'EMPLOIS 2017

Brigitte MARIN expose que tous les postes bénéficiant d'un support ont été publiés : 2 PRAG en mathématiques, 1 MCF « Inégalités et culture », 1 PRAG en économie-gestion, 2 PRAG en SVT, 1 PRAG en philosophie, 1 PREC, 1 PRAG en histoire-géographie, 1 PRAG en anglais ; 1 poste de PRAG a également été créé en mathématiques.

Colette GUILLOPÉ demande si les recrutements sont engagés malgré la mention « susceptible d'être vacant ».

Catherine MOISAN lui confirme.

Jean-Yves ROCHEX souligne que le CIRCEFT a perdu un poste de professeur, qui fait cruellement défaut pour l'encadrement des doctorants.

Jeanne-Marie BOIVIN atteste de la rareté des créations de postes. Ce poste de mathématiques était prioritaire.

Colette GUILLOPÉ souhaite la poursuite d'une politique ambitieuse de transformation d'emplois du second degré en postes d'enseignants-chercheurs.

Jeanne-Marie BOIVIN espère le maintien de cette politique, laquelle est toutefois contestée au regard des besoins prioritaires de l'ESPÉ.

POINT N° 11 : QUESTIONS DIVERSES

1) Les démarches engagées au nom de l'intersyndicale auprès du CHSCT (demande d'Aude DONTENWILLE-GERBAUD)

Aude DONTENWILLE-GERBAUD explique que les syndicats, régulièrement confrontés à différents témoignages dramatiques, ont demandé au CHSCT de produire un rapport de situation sur la souffrance au travail. Il n'est nullement question d'instrumentaliser cette réalité. Ces difficultés ont trait à la politique nationale comme à des problèmes de structure et de management.

Catherine MOISAN se dit consciente de l'importance de cette problématique.

Concettina REGNIER indique que le SNPRES-FO s'est réuni le 16 novembre 2016. Le service des ressources humaines de l'ESPÉ s'est engagé à suivre l'ensemble des dossiers concernés suite à ce rapport. L'audit sur les conditions de travail n'a néanmoins pas encore été réalisé. La création d'un CHSCT interne à l'ESPÉ ne semble pas judicieuse.

Benjamin MOIGNARD rappelle qu'il a alerté le conseil à plusieurs reprises sur ce sujet, sans obtenir de réponse.

Brigitte MARIN relativise cette absence de réponse. Même si les démarches individuelles ne résolvent pas nécessairement un problème global, elle tient à préciser qu'elle a reçu différentes personnes se trouvant dans un état de détresse psychologique. Elle s'est entretenue longuement avec le DGS et le DRH. Il convient de mettre en relation le réseau des personnes opérant dans une certaine entité avec les professionnels habitués à gérer ce type de situation. Il est utile d'associer une approche individuelle et une approche collective. Brigitte MARIN s'engage à instaurer un dialogue permanent sur ce sujet afin de tenir compte de l'ensemble des évolutions.

Geneviève GUILPAIN demande que la direction de l'ESPÉ adresse un courrier à l'ensemble de ces membres afin de faire état de cette prise en charge. Certaines préconisations sont plus aisées à mettre en œuvre, telles que les recommandations n° 10² et n° 11.³

Catherine MOISAN confirme que la réponse écrite, produite par Brigitte MARIN, pourra être diffusée à l'ensemble du personnel.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD regrette que les syndicats ne disposent pas de la liste actualisée de l'ensemble des membres de l'ESPÉ.

Brigitte MARIN indique que la recommandation n° 11, visant à publier les effectifs, les primes et heures complémentaires, sera appliquée à la mi-janvier.

Concettina REGNIER estime que les deux premières préconisations sont essentielles afin de restaurer la confiance avec la Direction.

Nicolas Schmitt signale que le document émanant du CHSCT joint à un courriel diffusé à l'ensemble du personnel de l'ESPE a fait l'objet de discussions au sein de certains personnels du site de Saint-Denis. Ceux-ci

² Diffuser le rapport et les préconisations de l'inspection générale [...]

³ Publier en décomposant par site : effectifs étudiants, enseignants, administratifs. Taux d'encadrement biatss et enseignant par site. Niveau des primes et heures complémentaires.

ont été surpris par les propos concernant les conditions de travail sur le site du SSTP. Les responsables de parcours de formation MEEF, après en avoir discuté entre-eux, ont interpellé le 13 décembre par courriel Madame Brigitte Marin sur la nature du document et donc de son officialité. Son contenu ne reflète pas la réalité du terrain perçue par un grand nombre de personnels du site. Par ailleurs, Nicolas Schmitt regrette que ce rapport présente une vision essentiellement négative. Malgré les restrictions budgétaires et de personnels, de nombreux efforts ont été accomplis ces dernières années, notamment à Saint Denis pour améliorer la gestion collective de l'accueil des étudiants et les conditions de travail des enseignants. Ces avancées méritaient d'être signalées à l'assemblée.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD répond que, malgré l'accomplissement de progrès certains, de très lourdes souffrances interpersonnelles subsistent à Saint-Denis.

Catherine MOISAN demande si ce rapport est adressé au CHSCT ou émane du CHSCT.

Jeanne-Marie BOIVIN explique que ce document ne provient pas à proprement parler du CHSCT. Issu d'une réunion du 1er décembre 2016, à laquelle ne participaient que certains des membres du CHSCT, il formule des préconisations informelles dont certaines (telle la recommandation n° 9 visant à la création d'une instance spécifique à l'ESPÉ) seront probablement rejetées par l'UPEC. La souffrance au travail, selon qu'elle revêt une dimension organisationnelle ou individuelle, n'appelle pas le même type de réponse.

Catherine MOISAN ajoute que ce document constitue un signalement. Lors de sa prochaine séance, le CHSCT se prononcera sur ces préconisations.

Colette GUILLOPÉ précise que ce texte a été rédigé par quatre membres du bureau du CHSCT. Certaines formulations prêtent à confusion. Toutefois, ce rapport constitue bien un signalement dans l'attente que l'instance elle-même se prononce.

Sophie RENAUT indique que, le 1er décembre, ce document avait été présenté comme une « synthèse de témoignages ».

Catherine MOISAN observe que certaines problématiques locales peuvent d'ores et déjà être traitées sans saisir le CHSCT.

Colette GUILLOPÉ dit approuver la recommandation n° 9⁴, qui permettrait de prendre en compte la spécificité de l'ESPÉ comme entité académique concernant les trois autres universités de l'académie en plus de l'UPEC dont elle est partie.

Benjamin MOIGNARD souligne que les problèmes évoqués ne sont pas seulement interindividuels. Certains collègues sont confrontés à des difficultés pour accomplir leurs missions de service public.

2) Point sur la laïcité. Quid de l'application du texte de loi ? Quelles remontées des difficultés ? Combien d'étudiants en alternance ou de stagiaires ont été reçus à ce sujet ? Certains incidents, certaines plaintes sont-ils à déplorer ? (demande de Geneviève GUILPAIN)

Brigitte MARIN confirme qu'elle s'était engagée à recevoir les personnes confrontées à des difficultés liées à l'application de la loi sur la laïcité. Aucune demande ne lui est parvenue.

Elle n'a personnellement été confrontée qu'au seul cas d'une étudiante fonctionnaire stagiaire qui portait le voile. Elle lui a rappelé que l'évaluation prenait en compte la capacité des étudiants fonctionnaires stagiaires à « *agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable* ». La stagiaire a retiré cet accessoire sans autre formalité. De manière plus ambiguë, certaines étudiantes se coiffent d'un bonnet pour masquer leur chevelure.

Sophie RENAUT confirme qu'aucune difficulté n'a été signalée.

⁴ Evaluer et prendre en compte les conditions de santé et sécurité au travail est une condition du développement du bien-être. Le CHSCT de l'UPEC préconise la mise en place d'un CHSCT spécial ayant pour périmètre l'ESPE.

Gérard PHELIPPEAU mentionne qu'une étudiante de M1 en alternance remettait son voile dès la sortie des cours à l'intérieur de l'ESPÉ. Suite à un entretien avec cette personne, le problème s'est naturellement réglé.

Catherine MOISAN considère que cette absence de signalement témoigne du fait que les principales difficultés sont aisément résolues.

Geneviève GUILPAIN note néanmoins que certains stagiaires éprouvent des difficultés à appliquer la législation.

Selon **Catherine MOISAN**, l'exemple évoqué par Brigitte MARIN montre qu'il appartient aux formateurs d'expliquer aux EFS qu'en empruntant cette voie professionnelle, ils se sont engagés à respecter un certain nombre de valeurs.

Benjamin MOIGNARD atteste que les formateurs sont très sensibles à cette question, mais redoutent d'être taxés d'islamophobie.

Catherine MOISAN souligne que cette démarche doit demeurer strictement juridique et professionnelle. Seuls les EFS sont concernés par la législation.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne qu'elle a démissionné de ses fonctions de référent laïcité parce qu'elle ne disposait pas des moyens nécessaires pour agir.

Lorella BUGÉAT juge également indispensable de s'assurer de la transmission des valeurs de la laïcité dans l'académie.

3) Conditions de stage en M1 en alternance dans la Seine-Saint-Denis (demande de G. GUILPAIN)

Geneviève GUILPAIN peint la souffrance vécue par les étudiants de M1 en alternance. Ce ressenti est notamment dû au fait qu'ils ont été informés tardivement de leur lieu d'affectation. Ils devaient ainsi prendre en charge une classe sans temps de préparation ou d'observation.

Au terme de leur stage, ces étudiants consciencieux ne remettent pas en cause leur orientation professionnelle, mais le fait d'exercer à Saint-Denis. Ils souhaitent bénéficier de davantage d'accompagnement.

Laurent NOÉ regrette ces affectations tardives. Pour la mi-janvier, 55 lieux d'affectation sur 59 sont déjà déterminés. Pour le stage précédent, l'information était connue une semaine en avance pour 43 stagiaires sur 59.

La détermination de ces berceaux a pris du temps, car ce vivier correspond aux fonctionnaires stagiaires à temps plein, qui bénéficient d'une expérience professionnelle de plus de dix-huit mois au cours des trois dernières années. Ces deux semaines de stage ont servi à leur dispenser une formation de quinze jours.

Parallèlement, des professeurs tuteurs ont été déchargés pour 100 % de leur temps afin de visiter les classes de tous les M1 en alternance.

15 supports sur 60 où ont été placés les M1 par alternance étaient dédiés à cet accompagnement.

Dans les deux situations délicates rencontrées par des M1 à Saint-Denis, soulevées par Mme Guilpain, l'enseignante tutrice a passé plus d'une semaine dans la classe de ces étudiants. C'est le signe d'un accompagnement très important de l'académie.

Par ailleurs, les visites organisées n'avaient aucun caractère d'évaluation pour ces étudiants en stage.

Colette GUILLOPÉ demande pourquoi les stages ne sont pas filés.

Laurent NOÉ répond que les étudiant de M1 en stage en responsabilité ne doivent pas être assimilés à une force de remplacement de congés ordinaires, dans des classes différentes chaque semaine.

Geneviève GUILPAIN témoigne néanmoins du fait que ces stagiaires craignent constamment d'être évalués. Ils souhaitent par ailleurs être affectés dans des classes confiées à des enseignants expérimentés.

4) L'interruption des messageries des PREC de l'UPEC

Catherine MOISAN observe que ce problème semble renvoyer à la question du statut des PREC vis-à-vis de l'université.

Laurent NOÉ répond qu'il s'est entretenu avec les secrétaires généraux des trois départements. Pour le Rectorat, ces détachements ne soulèvent aucun problème. Tout sera fait afin d'accorder le statut nécessaire à ces personnels.

Colette GUILLOPÉ précise qu'il était jusqu'à présent exclu, au niveau ministériel, de prévoir un statut spécifique pour un très faible nombre d'agentes et agents.

Gérard PHELIPPEAU explique que ces agents relevaient d'un texte de 2001 qui permettait de détacher des maîtres-formateurs à mi-temps dans les IUFM. Un problème se pose depuis la masterisation, que d'autres ESPÉ ont réglé.

Didier DELMOND ajoute que Paris 4 semble avoir trouvé une solution statutaire. Cette situation est rare, mais les collègues concernés se trouvent en difficulté.

Concettina REGNIER explique que certains PREC sont formateurs en établissements, alors que d'autres assurent des missions d'administration ou d'ingénierie. Ces derniers ne bénéficient pas du compte épargne-temps.

Yann BASSAGLIA indique que ce problème de messagerie n'est pas spécifique aux PREC. La DSI cherche une solution, mais ne l'a pas encore trouvée. Il contactera Florence HOUSSET pour évoquer ce problème.

Brigitte MARIN signale qu'à Clermont-Ferrand, pour remédier à ce dysfonctionnement, une catégorie PRCE-PREC a été créée.

Catherine MOISAN demande à l'ESPE de se renseigner sur la façon dont les autres ESPÉ ont réglé ce problème afin qu'il ne se reproduise pas chaque année. Il entraîne non seulement un retard de versement des salaires, mais suscite un sentiment de précarité pour le personnel concerné.

La séance est levée à 17 heures.